

N.º 7

Le dix huit Avril an mil huit cent quatorze, à huit heures du matin

Genin

ACTE DE MARIAGE de Monsieur Jean Marie Gerin
 âgé de vingt sept ans, né à la Villedieu département
 de la Sarthe le vingt trois du mois d'avril mil
 sept cent quatre vingt sept domicilié à la Villedieu département
 du Sarthe fils de Monsieur et de Mme Jacques Genin
Joseph Cultivaux domicilié à la Villedieu département
 du Sarthe et de Mme Catherine Demarquet d'une part;

Et de Mme Marie Magdeleine Girard âgée de vingt six ans,
 née à Boulon département de la Sarthe le dix huit
 du mois de septembre mil sept cent quatre vingt domiciliée
 à la Garde département de la Sarthe fille de Monsieur
 de feu quobace Girard cultivateur département du Sarthe
 domicilié à la Garde département du Sarthe
 et de Mme Marie Catherine d'autre part.

Les Actes préliminaires sont les publications faites par moi
 Officier public soussigné et par M. le Maire de la Garde
 le vingt sept du mois d'avril mil sept cent quatre vingt sept
 au tribunal et ailleurs qu'il m'a été permis d'appointer au dit
 mariage. D'après les déclarations prescrites par les articles
 des lois sur le mariage. Vu les publications faites par moi
 et par M. le Maire de la Garde le vingt sept du mois d'avril
 mil sept cent quatre vingt sept.

et le tout en forme de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
 Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventose
 an 11, sur le mariage, concernant les Droits et devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Monsieur Magdeleine
Girard l'autre Monsieur Jean Marie Gerin

En présence de M. le Maire de la Garde domicilié à la Garde
 département de la Sarthe âgé de quarante six ans.

De M. Joseph Guineau domicilié à la Garde
 département de la Sarthe âgé de quarante six ans.

De M. Antoine Gauthier domicilié à la Garde
 département de la Sarthe âgé de quarante quatre ans.

Et de M. Michel Barthélemy Girard domicilié à la Garde
 département de la Sarthe âgé de quarante sept ans.

Après quoi, moi Jean Marie Gerin Officier public et M. le Maire de la Garde
 faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé au nom de la
 loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
 dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, les Contractants
 et M. le Maire de la Garde.

Jean Marie Gerin
Charles Guardier
Joseph Guineau
Antoine Gauthier



Le dix huit Avril an mil huit cent quatorze, à dix heures du matin

N.º 4

Deland

ACTE DE MARIAGE de Monsieur Baptiste Deland
 âgé de quarante cinq ans, né à Boulon département
 de la Sarthe le vingt trois du mois de juin mil
 sept cent quatre vingt sept domicilié à la Garde département
 de la Sarthe fils de Monsieur et de Mme
Joseph Deland domicilié à la Garde département
 de la Sarthe et de Mme Catherine d'une part;

Et de Mme Magdeleine Basthalm âgée de vingt six ans,
 née à la Garde département de la Sarthe le dix huit
 du mois d'avril mil sept cent quatre vingt sept domiciliée
 à la Garde département de la Sarthe fille de Monsieur
 de feu Jean Baptiste cultivateur département du Sarthe
 domicilié à la Garde département du Sarthe
 et de Mme Catherine d'autre part.

Les Actes préliminaires sont les publications faites par moi
 Officier public soussigné et par M. le Maire de la Garde
 le vingt sept du mois d'avril mil sept cent quatre vingt sept
 au tribunal et ailleurs qu'il m'a été permis d'appointer au dit
 mariage. D'après les déclarations prescrites par les articles
 des lois sur le mariage. Vu les publications faites par moi
 et par M. le Maire de la Garde le vingt sept du mois d'avril
 mil sept cent quatre vingt sept.

et le tout en forme de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi
 Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventose
 an 11, sur le mariage, concernant les Droits et devoirs respectifs des Epoux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Monsieur Magdeleine
Basthalm l'autre Monsieur Baptiste Deland

En présence de M. le Maire de la Garde domicilié à la Garde
 département de la Sarthe âgé de quarante six ans.

De M. Joseph Guineau domicilié à la Garde
 département de la Sarthe âgé de quarante six ans.

De M. Antoine Gauthier domicilié à la Garde
 département de la Sarthe âgé de quarante quatre ans.

Et de M. Michel Barthélemy Girard domicilié à la Garde
 département de la Sarthe âgé de quarante sept ans.

Après quoi, moi Jean Marie Gerin Officier public et M. le Maire de la Garde
 faisant fonction d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé au nom de la
 loi que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte
 dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi.

Jean Marie Gerin
Charles Guardier
Joseph Guineau
Antoine Gauthier
Baptiste Deland
Magdeleine Basthalm